



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°178 du 29 juin 2011

## *SOMMAIRE*

- **Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 23 juin 2011**

Lise Caron et Daniel Steinmetz élus SNTRS-CGT

**Préambule :**

*Réunion préparatoire au conseil avec Alain Fuchs, PDG du CNRS. La direction du CNRS souhaite participer à la gouvernance des Idex, elle s'est donc engagée à mettre des ressources en personnels et en financements dans les structures investissement d'avenir. Cependant, selon Mr Fuchs, cela ne devrait pas empêcher le CNRS de soutenir "des pépites" hors IDEX. La sélection de ces quelques laboratoires ou équipes devrait reposer sur l'appréciation de l'activité par les directions d'instituts et les sections du comité national. Dès 2013, le recrutement des chercheurs sera davantage orienté sur des postes "coloriés" par les directions d'instituts, le comité national étant chargé de repérer les excellents candidats.*

*Concernant l'avenir des UMR dans le contexte des appels à projets "grand emprunt", le PDG ne se fait toujours pas de soucis. Les personnels seront toujours affectés aux UMR. Selon lui, les labex ne sont pas des structures de décision, ils ne sont mis en place que pour faciliter la mise en œuvre de projets, pendant 10 ans tout de même.*

**Compte rendu du CA**

**En préalable**, les organisations syndicales ont remis à la présidence du CNRS une copie des 10274 signatures de la pétition « Non à la RGPP dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche ». Ces signatures ont été déposées le 21 juin au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Daniel Steinmetz, au nom des organisations syndicales, a rappelé les principales revendications des personnels : proximité de la gestion, pas de mutualisation ni d'externalisation et ils réclament :

- L'arrêt des audits RGPP et l'abandon des restructurations liées à la RGPP dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Le maintien de l'engagement gouvernemental au-delà de 2011 de ne supprimer aucun poste de fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- La création de postes de fonctionnaires de toutes catégories pour titulariser les CDD et les CDI et répondre aux besoins.

Concernant les situation des contractuels, les organisations syndicales demandent que le CNRS engage des mesures conservatoires permettant de renouveler les contrats des non titulaires qui sont éligibles au Protocole d'accord portant sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la Fonction publique. Il demande que les fonds, servant à la rémunération des précaires financés par l'ANR et par d'autres agences, soient intégrés dans la subvention d'Etat aux organismes et aux universités. Les plafonds d'emploi doivent être relevés pour permettre les CDI et les titularisations pour que le dispositif mis en place pour la loi ne se fasse pas au détriment des recrutements réguliers et des déroulements de carrière des statutaires.

Réponse de Xavier Inglebert, Directeur général délégué aux ressources (DGD-R) :

Les mesures RGPP concernent 4443 personnels engagés sur des fonctions supports (hors postes déjà externalisés) dans les délégations et les laboratoires, ces personnels assurent des fonctions qui dépassent celui de la seule administration du CNRS au profit de l'administration de la recherche scientifique française en général et qu'il est nécessaire d'en tenir compte. La 2e étape est lancée, Le DGD-R a soumis 12 fiches de réflexion aux délégations régionales qui sont appelées à réfléchir sur la "réorganisation des processus de gestion". Il préconise la mise en place de services nationaux (restauration, patrimoine, facturation, formation, gestion des CDD, organisation des concours...), la réorganisation du siège et le déploiement de services mutualisés avec les partenaires académiques. Des assemblées générales avec les directeurs d'unités et les agents des laboratoires seront organisées par les délégués pour expliquer le bien fondé des processus et provoquer les débats.

Précarité: Il faut attendre le projet de loi et les négociations avec le Ministère.

Silence du représentant du Ministère.....

## Les points de l'ordre du jour:

Rapport d'activité:

Le rapport d'activité comporte trois documents : le rapport économique et financier, le rapport annuel sur le contrat d'objectif du CNRS avec l'État. Lise Caron critique le rapport scientifique qui se résume à une jolie plaquette publicitaire présentant une sélection d'articles scientifiques (la moitié dans les revues Nature et Science) et des chercheurs ayant obtenus des prix. L'analyse scientifique de l'activité des laboratoires et des instituts est remplacée par des tableaux de chiffres et d'indicateurs qui exonèrent le Conseil d'administration d'une réflexion sur les missions d'opérateur du CNRS. Quant au contrat d'objectifs, il se résume à 56 indicateurs chiffrés axés sur la mise en place de la mission "d'agence de ressources" pour les universités.

Petite aparté, en 2011, l'objectif est de réserver 52 postes de chercheurs CNRS pour assurer le recrutement de maîtres de conférences sur chaire mixte CNRS-université. Seules 38 de ces chaires seront financées par le ministère (reliquat de 2010). Silence du représentant du ministère.

### **Vote sur le rapport d'activité : 6 voix CONTRE (4 élus du personnels), 13 POUR**

INIST diffusion : reprise par le CNRS de l'activité et du personnel de sa filiale INIST-diffusion

Fondée en 1990, INIST Diffusion est une société anonyme filiale du CNRS rattachée à l'Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST). Elle avait essentiellement pour vocation de vendre les photocopies des articles de l'INIST. La baisse de la diffusion papier n'a pas pu être remplacée par les envois électroniques qui étaient pris en charge directement par l'INIST. La société connaît depuis plusieurs années des difficultés de trésorerie et de rentabilité sans que des mesures soit prises pour redresser la situation. Et, plutôt que de réduire la part de la redevance de la filiale versée au CNRS ou recapitaliser sa filiale, la direction du Centre a décidé le 14 mars dernier la cessation d'activité et la mise en faillite. Les négociations sur le contrat de travail des collègues de la société ont avancé très lentement. Le projet de contrat a été donné qu'en début de séance aux représentants des personnels.

La Direction ne propose que le transfert de l'ensemble de l'activité INIST diffusion au moyen d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) et la conclusion de CDI de droit public pour les 32 CDI d'INIST diffusion.

Le SNTRS-CGT rappelle que l'activité d'INIST Diffusion a toujours relevé d'une mission de service public qui n'aurait jamais du être externalisée en dehors de l'organisme et que le CNRS porte la responsabilité de la dégradation de l'activité de cette filiale. Dans le cadre de la procédure de TUP, les 32 salariés doivent conserver les avantages acquis lors de leur précédent contrat et devraient accéder à la titularisation dans le cadre du protocole dit TRON.

Les élus du personnel demande à ce que le vote du TPU soit accompagné du vote de la motion suivante :

- Les élus du personnel demande à ce que le vote du TPU soit accompagné du vote de la motion suivante le conseil illustration du CNRS demande à ce que, dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de la société liste diffusion, les personnels bénéficient de contrat de travail avec une grille de salaire indexé sur le point d'indice de la fonction publique.

La présidence accepte la motion.

### **Le TUP ainsi que la motion sont votées à l'UNANIMITE par le Conseil d'administration**

## **Ajustement du périmètre de L'Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I)**

La proposition de la direction est de scinder la section 7 (périmètre de l'INS2I) du comité national en 2 sous sections l'une 7A correspondant à l'informatique (plus de 50% de la section actuelle) et l'autre 7B aux thématiques de recherche: automatique et robotique, traitement du signal et de l'image. L'Institut évoluerait vers un Institut des Sciences de l'Information et Interactions et devrait faciliter les relations avec les alliances, l'INRIA et les universités.

Axel Kahn (CPU) critique le mot information dans l'intitulé de l'institut qui a son avis est polysémique, il se pose la question de la place de l'informatique théorique.

Daniel Steinmetz rappelle que le découpage de la section 7 relève des débats qui ont déjà eu lieu lors de la création de l'institut INS2I. En premier lieu, la volonté de ne pas scinder la section a été souvent répétée, et cela pour des

raisons scientifiques majeures. D'autre part, des laboratoires ont émis de profondes réticences à être rattachés à la seule section 7. En effet, les thématiques de la section 7B ont des recoupements avec les sections 8, 9 et 10. Il demande le double rattachement de la section 7B à l'INS2I et à l'INSIS.

Pour Jacques Fossey (FSU), les instituts sont trop fermés il faudrait des départements plus larges que les instituts actuels. Il invoque les interfaces avec les mathématiques, la biologie et les SHS qui nécessitent une politique concertée avec les instituts partenaires.

Martine De Angélys (CFDT) pose la question des ITA qui sont sur les deux instituts INSII et INSIS.

Philippe Baptiste, directeur de l'institut INSII répond que les laboratoires qui sont, pour le moment, rattachés aux 2 instituts vont être progressivement repositionnés. Pour Joël Bertrand les liens entre les sections et les instituts devront progressivement se relâcher.

**Vote 6 Abst (4 élus du personnels) et 13 voix POUR**

## Alliances

Les élus du personnel du Conseil d'administration avait fait la demande d'une information sur les 5 alliances créées dans les domaines des sciences de la vie et de la santé (Aviesan), de l'énergie (Ancre), des sciences et technologies de l'information (Allisten), de l'environnement (AllEnvi), et des sciences humaines et sociales (ATHENA). Nous souhaitons avoir la vision de la direction sur le rôle de ces alliances dans la recherche publique.

Nous avons eu les copies des conventions et un discours très convenu (et décevant) rappelant que les alliances avait des rôles différents mais que leurs initiatives reposaient sur la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation (SNRI). Les alliances travaillent en groupes de travail qui font des propositions programmatiques à l'ANR. Aviesan serait ainsi capable de peser sur les négociations avec les grands groupes pharmaceutiques à long et moyen terme. Et ce serait grâce à AllEnvi que les navires de l'Ifremer, du CNRS, de l'IPEV et de l'IRD font désormais l'objet d'une gestion commune via l'unité mixte de service (UMS) Flotte océanographique française, créée le 2 mars 2011 pour une durée initiale de 4 ans.

Martine De Angelis fait remarquer que l'INSU est déjà constitué en fédération des principaux acteurs et que pour créer l'UMS, il n'y avait pas besoin d'une alliance. Les travaux effectués au sein des alliances manquent de transparence. Qui sont les experts ? La programmation se fait sans lien avec la communauté des scientifiques.

Patrick Montfort (FSU-SNCS) analyse les alliances comme les outils de pilotage du ministère. La programmation se fait sans élus représentatifs de la communauté. Comment est prise en compte l'avancée des connaissances, quelle prospective scientifique ? Il n'y a aucun retour vers les instances des organismes de recherche.

Axel Kahn rappelle que les alliances ont un rôle de coordination de la recherche et interviennent dans la programmation de l'ANR. La CPU a vécu les alliances comme un piège redoutable pour les universités. Les alliances ne doivent pas être des opérateurs, or elles créent des fondations (avec Sanofi). Elles pourraient inciter à la création de grands instituts issus de la fusion d'organismes. ATHENA pourrait contribuer à régler la place relative de l'université et du CNRS en SHS :

Alain FUCHS indique qu'il y a des rapports de prospectives élaborés par les Alliances et reporte le débat à une autre séance du conseil.

## Arrêté et approbation des comptes consolidés

Ces comptes correspondent aux comptes de l'ensemble du groupe CNRS : le Centre et

3 sociétés anonymes CNRS Editions, INIST diffusion, FIST +

2 sociétés civiles Synchrotron Soleil, IRAM (radio astronomie),

2 Groupement d'intérêt Economique GANIL (accélérateur) et CERBM (Biologie et médecine)

1 GIP RENATER (télécommunications)

2 sociétés étrangères : EGO (ondes gravitationnelles, Europe) et CFHTC (téléscope hawaï)

Difficiles de savoir si le groupe est en bonne santé.....Le rapport indique des comptes équilibrés

En 2012, les comptes consolidés seront votés en même temps que les comptes sociaux.

**Vote : 2 Abst (élus SNTRS) 17 voix POUR**

## **Participation du CNRS au fonds d'amorçage Quadrivium**

La Direction demande que le Conseil approuve la participation du CNRS à hauteur de 100 000€ au capital de la société de gestion du fonds d'amorçage Quadrivium monté par la fondation de l'Université Pierre et Marie Curie.

Daniel Steinmetz rappelle qu'il existe 13 fonds d'amorçage en France dont 4 ou 5 en région Ile de France avec la participation de la région, d'Oséo et de la Caisse de Dépôts et Consignations.

La création de ce fonds pose des questions : Pourquoi une initiative spécifique de l'université Pierre et Marie Curie ? L'initiative va-t-elle se poursuivre dans les autres universités ? Quelles relations avec les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) du grand emprunt ?

Pour Patrick Montfort (FSU-SNCS), la mise en place de SATT dans le cadre des investissements d'avenir devait simplifier les procédures de valorisation des travaux de recherche des laboratoires. Or on assiste à un empilement de structures. La somme demandée va grever le budget du CNRS alors que les dotations des laboratoires ont baissé.

Réponse du Directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) : Le CNRS ne rentre que dans la société de gestion. Le fonds d'amorçage de l'UPCM a l'ambition d'être un très gros fonds (100 millions €), il devrait permettre aux jeunes entreprises innovantes issues des laboratoires de postuler plusieurs fois à des financements. Les entreprises ayant sorti leur épingle du jeu pourront ensuite alimenter les laboratoires comme dans les universités américaines où les start-ups participent au financement des recherches.

Le représentant de Ministère, Ronan Stephan, explique que les SATT ont pour missions d'amener les projets à maturation et à « qualifier les résultats » puis à transmettre le projet aux industriels pour l'exploitation. Les fonds d'amorçage interviennent en aval entre les SATT et les industriels

Axel Kahn (CPU) : Les SATT détectent les preuves du concept et assurent la maturation.

Patrick Montfort SATT). Il aurait à l'avenir 14 SATT autour des grands sites universitaires et 5 sont déjà sélectionnées. Ces SATT seront-elles réparties sur l'ensemble du territoire ?

Dans cette confusion Daniel Steinmetz rappelle que le problème est le manque d'investissement des banques dans les activités industrielles, la CGT revendique un pôle public d'investissement

**Vote : 6 voix CONTRE (4 élus des personnels) 1 Abst (Axel Khan) 12 voix POUR**

**Composition du Comité d'éthique du CNRS :**

**Vote 1 Abst et 18 voix POUR (4 élus du personnel)**

**EPCS Condorcet.** Le campus Condorcet a pour vocation de regrouper une grande partie de la recherche parisienne en SHS sur St Denis Opposé aux EPCS, où les élus des personnels sont quasi absents ; les élus ont voté contre.

**Vote 6 voix CONTRE (4 élus du personnels), 13 voix POUR**

FCS Saclay. Le débat est reporté, une date ultérieure.

**Attribution du titre de directeur de recherche émérite (1 dossier)**

**Vote : 2 Abstentions (FSU) et 13 voix POUR**

**Adoption de la charte d'expertise du CNRS**

**Vote 3 abst et 12 voix Pour (4 élus du personnel)**

Pour finir : Informations sur les Dons et Legs et sur l'octroi de dispenses de remboursements de la rémunération et des charges sociales afférentes des fonctionnaires en mise à disposition auprès d'une entreprise.